



# PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028

ET BILAN DU PLAN D'ACTION 2022-2025

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC





Cette publication a été réalisée par la Direction des analyses et des stratégies en collaboration avec la Direction du secrétariat et des communications.

Une version accessible de ce document est en ligne sur le site [habitation.gouv.qc.ca](http://habitation.gouv.qc.ca).

Si vous éprouvez des difficultés techniques, veuillez communiquer avec la Direction du secrétariat et des communications au [communications@shq.gouv.qc.ca](mailto:communications@shq.gouv.qc.ca).

Pour plus d'information :

Direction du secrétariat et des communications  
Société d'habitation du Québec  
Édifice Marie-Guyart  
Aile Louis-Alexandre-Taschereau, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7

Téléphone : 418 643-4035  
Sans frais : 1 800 463-4315  
Télécopieur : 418 643-4560  
Courriel : [infoshq@shq.gouv.qc.ca](mailto:infoshq@shq.gouv.qc.ca)  
Site Web : [habitation.gouv.qc.ca](http://habitation.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – Avril 2026  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN [978-2-555-03423-5] (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2026

# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION	4
L'ORGANISATION EN BREF	5
<b>La poursuite du soutien des personnes handicapées</b> .....	<b>5</b>
RESPONSABLES DU PLAN D'ACTION	6
ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION ET DES BILANS ANNUELS	7
PARTIE 1 : PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028	8
<b>Section 1 : Les actions relatives aux services offerts aux personnes handicapées et à la mission de la Société</b> .....	<b>8</b>
<b>Section 2 : Les actions de la Société à l'intention de son personnel et visant la gestion interne</b> .....	<b>11</b>
PARTIE 2 : BILAN DU PLAN D'ACTION 2022-2025	16
<b>Section 1 : Les actions relatives aux services offerts aux personnes handicapées et à la mission de la Société</b> .....	<b>16</b>
<b>Section 2 : Les actions de la Société à l'intention de son personnel et visant la gestion interne</b> .....	<b>20</b>
<b>Reddition de comptes gouvernementale</b> .....	<b>25</b>
JOINDRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC	26

# INTRODUCTION

---

Conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, chapitre E-20.1), chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes a l'obligation, depuis 2005, de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action doit cibler les obstacles à l'intégration de ces personnes dans le secteur d'activité concerné, et décrire les mesures qui seront prises pour réduire ces obstacles.

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2028 de la Société d'habitation du Québec prévoit la réalisation de mesures structurantes et concrètes dans le respect des exigences du décret n° 655-2021 du 5 mai 2021, qui précise les éléments obligatoires que doivent comporter les plans d'action à l'égard des personnes handicapées. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028. La Société en assurera un suivi périodique en produisant des bilans annuels, qui seront publiés sur son site Web.

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité des actions menées au cours des dernières années. À cet égard, il présente également un bilan des résultats du Plan d'action 2022-2025.

# L'ORGANISATION EN BREF

La Société d'habitation du Québec est l'organisme gouvernemental responsable de la mise en œuvre des programmes et services en matière d'habitation pour l'ensemble de la population québécoise. Elle joue un rôle incontournable dans l'amélioration des conditions de logement de nombreux citoyens et citoyennes du Québec, que ce soient les locataires, les propriétaires, les gestionnaires d'immeubles locatifs et en copropriété, les organismes voués au développement de l'habitation – qu'ils soient communautaires ou privés – ou encore plus largement l'industrie de l'habitation.

La majorité des programmes de la Société répondent à des besoins spécifiques, principalement à ceux des ménages les plus vulnérables, soit ceux ayant des capacités financières limitées ou ayant des besoins particuliers en logement. Il peut s'agir de personnes seules, de familles, de personnes âgées, de personnes handicapées, d'autochtones vivant en dehors des réserves et d'Inuits, de personnes en situation d'itinérance, de femmes et d'enfants victimes de violence, etc.

Pour en savoir davantage sur sa mission, sa vision, ses valeurs, ses responsabilités et ses secteurs d'activité, consulter le [site Web de la Société](#).

## La poursuite du soutien des personnes handicapées

La Société adhère depuis longtemps aux principes d'amélioration des conditions de vie des personnes handicapées. Son objectif est d'éliminer ou d'amoindrir les obstacles architecturaux auxquels celles-ci se heurtent quotidiennement dans leur logement ou lors de déplacements.

Concrètement, elle intervient auprès de ces personnes par le biais de ses programmes pour, notamment, leur permettre d'avoir accès à un logement adapté à leurs besoins à un prix abordable.

Pour en savoir davantage sur les programmes de la Société, consulter le [site Web de la Société](#).

# RESPONSABLES DU PLAN D'ACTION

---

Le mandat d'élaborer et de mettre en œuvre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées ainsi que celui de produire les bilans annuels qui en découlent ont été confiés à l'équipe de la Direction des analyses et des stratégies.

Le Plan d'action a été élaboré avec l'aide d'un comité composé de plusieurs directions de la Société.

# ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION ET DES BILANS ANNUELS

Le présent Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2028, incluant le bilan du Plan d'action 2022-2025, a été adopté par le comité de direction de la Société le 10 mars 2026. Le document est accessible sur le site Web de la Société. Un exemplaire a aussi été transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

Les bilans annuels seront diffusés à la fin de chaque année financière (2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028), après approbation du comité de direction. Ils incluront une reddition de comptes concernant l'accès à l'égalité en emploi, l'accès aux documents et aux services publics pour les personnes handicapées et les plaintes traitées relativement à l'accès aux documents et aux services publics.



# PARTIE 1 : PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2025-2028

## Section 1 : Les actions relatives aux services offerts aux personnes handicapées et à la mission de la Société

### Obstacle identifié

Faible connaissance de la part du personnel des outils et du soutien existants pour faciliter la communication.

### Objectif

Soutenir les employées et employés dans la production de documents accessibles.

MESURE RETENUE	INDICATEUR	CIBLE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Diffuser auprès du personnel le document <i>Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques</i>	Nombre de nouvelles intranet diffusées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une nouvelle en 2026-2027</li><li>• Une nouvelle en 2027-2028</li></ul>	Direction du secrétariat et des communications	31 mars 2028

## Obstacle identifié

**Difficulté pour les personnes handicapées à accéder aux services, aux documents publics ou aux activités de la Société.**

### Objectif

Faciliter l'accès aux services, aux documents publics ou aux activités de la Société.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Respecter les standards d'accessibilité gouvernementaux dans les documents déposés sur le site Web	Nombre de plaintes reçues concernant l'accessibilité des documents	Aucune plainte	Direction du secrétariat et des communications	En continu
Fournir, sur demande, des documents adaptés aux besoins des personnes handicapées	Pourcentage des demandes pour des documents adaptés ayant été traitées	100 % des demandes		
Tenir les événements de la Société dans des lieux accessibles, en tenant compte des besoins exprimés par les personnes handicapées en matière de mobilité et de déplacements	Pourcentage d'événements organisés dans des lieux répondant aux critères d'accessibilité	100 % des événements		31 mars 2028
Favoriser l'utilisation du formulaire Web pour l'inscription des personnes handicapées au Programme d'adaptation de domicile (PAD)	Taux d'utilisation du formulaire Web	90 % des demandes d'inscription	Direction de l'amélioration de l'habitat	
Réviser les documents explicatifs pour l'option 2 du PAD afin d'en faciliter la compréhension par les personnes handicapées	Pourcentage de documents révisés	100 % des documents		

## Obstacle identifié

**Manque d'adaptabilité et d'accessibilité des logements HLM construits avant les années 2000 pour les personnes handicapées.**

### Objectif

Permettre aux personnes handicapées de demeurer dans leur milieu de vie tout en leur offrant un logement abordable.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Appliquer les normes retenues dans le <i>Cadre normatif de reconstruction</i> de la Société lors de la conception et la reconstruction des bâtiments HLM	Pourcentage de bâtiments reconstruits appliquant les normes	100 % des bâtiments	Direction de l'expertise technique et de l'immobilier	En continu
Participer au comité consultatif permanent sur l'accessibilité et la sécurité des bâtiments aux personnes handicapées	Pourcentage de participation de la SHQ aux rencontres du comité	100 % de présence		



## Section 2 : Les actions de la Société à l'intention de son personnel et visant la gestion interne

### Obstacle identifié

Manque d'adaptation de l'aménagement des lieux et des équipements.

### Objectif

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire aux employées et employés handicapés.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Répondre aux différentes demandes d'aménagement ou de réaménagement pour le personnel handicapé en respectant les principes de l'approvisionnement accessible	Pourcentage des demandes d'aménagement ou réaménagement traitées	100 % des demandes	Direction des ressources humaines	En continu
Procéder, grâce au service d'ergonomie, à l'évaluation du poste de travail des personnes handicapées nouvellement en poste ou qui en font la demande	Pourcentage des demandes en ergonomie ayant été évaluées et traitées			

## Obstacle identifié

**Méconnaissance des mesures d'urgence adaptées pour les personnes handicapées.**

### Objectif

Faire connaître les mesures d'urgence relativement aux personnes handicapées ou à mobilité réduite, notamment la procédure d'évacuation pour les bureaux de Québec et de Montréal.

MESURE RETENUE	INDICATEUR	CIBLE	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Diffuser une nouvelle dans l'intranet pour faire un rappel des mesures d'urgence à tous les employés et employées	Date de diffusion de la nouvelle	Diffusion avant le 31 mars 2027	Direction du secrétariat et des communications	31 mars 2027

## Obstacle identifié

Faible représentation des personnes handicapées parmi le personnel.

### Objectif 1

Favoriser la représentativité et l'inclusion des personnes handicapées.

MESURE RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCES
Présenter en priorité les candidatures des personnes handicapées admissibles à l'emploi, lors de l'envoi des candidatures aux gestionnaires	Pourcentage des candidatures admissibles de personnes handicapées mises en priorité dans les envois	100 % des candidatures admissibles	Direction des ressources humaines	En continu
Transmettre annuellement à l'ensemble du personnel régulier, étudiant et stagiaire le <i>Formulaire d'accès à l'égalité en emploi</i>	Pourcentage du personnel régulier, étudiant et stagiaire ayant reçu le formulaire	100 % du personnel		
Concevoir et rendre accessible une trousse pour gestionnaires comprenant des documents visant à soutenir la conduite d'entrevues auprès des personnes handicapées	Pourcentage de gestionnaires ayant utilisé la trousse lors d'entrevues avec des personnes handicapées	100 % des gestionnaires		31 mars 2028

## Objectif 2

Soutenir les gestionnaires dans l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Offrir une boîte à outils à l'intention des gestionnaires afin de faciliter l'accueil d'une personne handicapée	Pourcentage de gestionnaires ayant utilisé la boîte à outils lors de l'accueil d'une personne en situation de handicap	100 % des gestionnaires	Direction des ressources humaines	31 mars 2028
Offrir un plan personnalisé d'intégration en emploi à toute personne handicapée qui en fait la demande	Pourcentage des demandes de plan personnalisé d'intégration en emploi traitées	100 % des demandes		



## Obstacle identifié

**Possible méconnaissance des réalités des clientèles et des membres du personnel handicapés de la part des employés et employées.**

### Objectif

Sensibiliser le personnel et les mandataires de la Société aux réalités et aux besoins des personnes handicapées.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	RESPONSABLES	ÉCHÉANCE
Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (1 <sup>er</sup> au 7 juin) par la diffusion d'une nouvelle dans l'intranet et d'une publication sur les médias sociaux de la Société	Nombre de nouvelles intranet diffusées et de publications sur les médias sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle intranet par année</li> <li>• Une publication sur les médias sociaux par année</li> </ul>	Direction du secrétariat et des communications, en collaboration avec la Direction des ressources humaines	31 mars 2028
Souligner la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) par la diffusion d'une nouvelle dans l'intranet et d'une publication sur les médias sociaux de la Société	Nombre de nouvelles intranet diffusées et de publications sur les médias sociaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une nouvelle intranet par année</li> <li>• Une publication sur les médias sociaux par année</li> </ul>		
Diffuser auprès du personnel le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, ses mises à jour et les bilans des réalisations, et les rendre accessibles sur le site Web et dans l'intranet	Nombre de fois où les documents sont diffusés au personnel et déposés dans l'intranet et le site Web	Une diffusion et un dépôt par année	Direction du secrétariat et des communications	
Diffuser auprès des mandataires l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées »	Nombre de fois où l'autoformation est diffusée aux mandataires	Une diffusion avant le 31 mars 2028		

# PARTIE 2 : BILAN DU PLAN D'ACTION 2022-2025

Les tableaux des pages suivantes dressent le bilan final des 21 mesures retenues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 en date du 31 mars 2025.

## Section 1 : Les actions relatives aux services offerts aux personnes handicapées et à la mission de la Société

### Obstacle identifié

Faible connaissance de la part du personnel des outils et du soutien existants pour faciliter la communication efficiente avec les personnes handicapées (communication orale et écrite).

### Objectif

Soutenir les employées et employés dans la production de documents accessibles.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Tenir des rencontres en matière d'accessibilité avec un comité formé de représentants de chacune des directions	Nombre de rencontres tenues	Deux rencontres par année	<b>Réalisée</b> Un comité sur l'accessibilité a été créé en 2022 et une rencontre initiale a eu lieu. Depuis 2023, les informations en matière d'accessibilité sont diffusées par d'autres moyens : articles intranet et rappels lors de rencontres de différents comités.
Diffuser auprès du personnel et rendre disponible dans l'intranet le document <i>Élaborer et produire des documents accessibles : un guide de bonnes pratiques</i>	Nombre de nouvelles diffusées	Une nouvelle en 2022-2023 et une nouvelle en 2024-2025	<b>Réalisée</b>

## Obstacle identifié

**Difficulté pour les personnes handicapées à accéder aux services, aux documents publics ou aux activités de la Société.**

### Objectif

Faciliter l'accès aux services, aux documents publics ou aux activités de la Société.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Respecter les standards d'accessibilité gouvernementaux lors du dépôt de documents sur le site Web	Nombre de plaintes reçues quant à l'accès aux documents	Aucune plainte	<b>Réalisée</b> Aucune plainte reçue
Fournir, sur demande, des documents adaptés aux besoins des personnes handicapées	Pourcentage des demandes pour des documents adaptés ayant été traitées	100 % des demandes	<b>Réalisée</b> Aucune demande déposée
Tenir les événements organisés par la Société dans des lieux accessibles à partir des besoins exprimés par les personnes handicapées en matière de mobilité et de déplacements	Pourcentage des événements tenus dans des lieux accessibles à partir des besoins exprimés	100 % des événements	<b>Réalisée</b> 100 % des événements organisés par la Société ont été tenus dans des lieux accessibles.

## Obstacle identifié

**Manque d'adaptabilité et d'accessibilité des logements HLM construits avant les années 2000 pour les personnes handicapées.**

### Objectif

Permettre aux personnes handicapées de demeurer dans leur milieu de vie tout en leur offrant un logement abordable.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Élaboration d'un guide de régénération dans le cadre du <a href="#">Programme de rénovation des HLM</a>	Date de fin d'élaboration du guide	Avant le 31 mars 2023	<b>Réalisée</b>
Diffusion d'un guide de régénération dans le cadre du <a href="#">Programme de rénovation des HLM</a>	Date de diffusion du guide	Avant le 31 mars 2024	<b>Réalisée</b> Guide diffusé en septembre 2023 et qui comprend des prescriptions sur l'accessibilité universelle.

## Obstacle identifié

Méconnaissance du programme Petits établissements accessibles.

### Objectif

Assurer la remise en marche du programme Petits établissements accessibles et augmenter le nombre de partenaires municipaux participant à sa mise en œuvre.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Réaliser les travaux de relance du programme Petits établissements accessibles	Pourcentage des travaux de relance réalisés	100 % des travaux	<b>Réalisée</b> En mars 2023, le programme a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2026. L'aide maximale est passé de 25 000 \$ à 30 000 \$.
Solliciter de nouveau les partenaires (municipalités, MRC) afin qu'ils signent l'entente de gestion pour l'administration du programme Petits établissements accessibles sur leur territoire	Pourcentage des partenaires ayant signé une entente de gestion pour la mise en œuvre du programme	90 % des partenaires (sur un total de 136)	<b>Réalisée partiellement</b> 62 % des partenaires Entre 2022 et 2025, 9 nouveaux partenaires ont signé l'entente de gestion pour administrer le PEA sur leur territoire, pour un total de 84 partenaires.



## Section 2 : Les actions de la Société à l'intention de son personnel et visant la gestion interne

### Obstacle identifié

Manque d'adaptation de l'aménagement des lieux et des équipements.

### Objectif

Offrir un environnement accessible, adapté et sécuritaire aux employées et employés handicapés.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Lors d'aménagements ou de réaménagements, tenir compte des conditions favorisant l'accessibilité des lieux pour l'ensemble du personnel	Pourcentage des aménagements ou réaménagements tenant compte de l'accessibilité	100 % des aménagements ou réaménagements	<b>Réalisée - Mesure continue</b> 100 % des demandes d'aménagement ont été traitées (33 demandes) en tenant compte de l'accessibilité, dont une demande spécifique pour une personne handicapée.
Procéder, grâce au service d'ergonomie, à l'évaluation du poste de travail d'une personne handicapée nouvellement en poste ou qui en fait la demande et mettre à sa disposition les équipements et les outils adaptés à ses besoins	Pourcentage des demandes en ergonomie ayant été évaluées et traitées	100 % des demandes	<b>Réalisée - Mesure continue</b> 100 % des demandes en ergonomie reçues (25 demandes) ont été évaluées et traitées, dont une demande faite pour une personne handicapée.

## Obstacle identifié

Possible inaccessibilité de certains biens aux personnes handicapées dans le cadre de leur travail.

### Objectif

Offrir des biens accessibles aux employées et employés vivant avec un handicap.

MESURE RETENUE	INDICATEUR	CIBLE	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Dans le processus d'acquisition, se référer au guide d'accompagnement de l'Office des personnes handicapées du Québec <i>L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées</i>	Pourcentage du personnel qui participe au processus d'acquisition se référant au guide	100 % du personnel	<b>Réalisée</b> 100 % du personnel (22 personnes) a été informé des options de biens et services accessibles aux personnes handicapées.

## Obstacle identifié

Méconnaissance des mesures d'urgence adaptées pour les personnes handicapées.

### Objectif

Mettre à jour le Plan des mesures d'urgence en ciblant l'incidence sur les personnes handicapées ou à mobilité réduite considérant la nouvelle approche de travail en mode hybride (Québec et Montréal).

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Diffuser une nouvelle dans l'intranet pour informer tous les employés et employées de la mise à jour du Plan des mesures d'urgence	Date de diffusion de la nouvelle	Avant le 31 mars 2023	<b>Réalisée</b> Nouvelle intranet diffusée le 31 mars 2023.
Lors de l'accueil des personnes handicapées, faire la présentation du Plan des mesures d'urgence	Pourcentage des personnes handicapées nouvellement en poste ayant reçu la formation	100 % des personnes handicapées nouvellement en poste	<b>Réalisée - Mesure continue</b> 100 % des personnes handicapées (deux personnes) nouvellement en poste ont suivi la présentation.  En 2024-2025, deux présentations du Plan des mesures d'urgence ont été faites aux nouveaux employés lors des séances d'accueil.  Toutes les informations en lien avec les mesures d'urgence sont disponibles pour consultation dans l'intranet en tout temps.



## Obstacle identifié

Faible représentation des personnes handicapées parmi le personnel.

### Objectif

Favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées au sein de la Société.

MESURE RETENUE	INDICATEUR	CIBLE	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Promouvoir l'accès à l'emploi des personnes handicapées	Nombre de communications auprès des gestionnaires	Une communication par année	<b>Réalisée - Mesure en continu</b>  Le courriel de fin d'affichage d'une offre d'emploi, présentant les candidatures au ou à la gestionnaire, comporte désormais une section promouvant les mesures visant à éliminer des obstacles financiers pouvant être associés à l'embauche, à l'intégration ou au maintien en emploi des membres de certains groupes visés par le Programme d'accès à l'égalité en emploi.

## Obstacle identifié

**Possible méconnaissance des réalités des clientèles et des membres du personnel handicapés de la part des employées et employés.**

### Objectif

Sensibiliser le personnel et les mandataires de la Société aux réalités et aux besoins des personnes handicapées.

MESURES RETENUES	INDICATEURS	CIBLES	ÉTAT DE RÉALISATION AU 31 MARS 2025 ET COMMENTAIRES
Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (1 <sup>er</sup> au 7 juin) par la diffusion d'une nouvelle dans l'intranet	Nombre de nouvelles diffusées	Une nouvelle par année	<b>Réalisée</b> Une nouvelle a été diffusée le 7 juin 2024.
Souligner la Journée internationale des personnes handicapées du 3 décembre par la diffusion dans l'intranet d'une nouvelle dirigeant vers les vidéos d'histoires à succès sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec			<b>Réalisée</b> Une nouvelle a été diffusée le 4 décembre 2024.
Diffuser auprès du personnel le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, ses mises à jour et les bilans des réalisations, et les rendre accessibles sur le site Web et dans l'intranet	Nombre de documents diffusés	Cinq documents (Plan, deux mises à jour du Plan et deux bilans)	<b>Réalisée</b> Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2025 – Bilan 2022-2023 et mise à jour 2023-2024 a été diffusé auprès du personnel le 15 mai 2024.
Diffuser auprès des mandataires l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées »	Dates de diffusion de l'autoformation	Deux diffusions	<b>Partiellement réalisée</b> Une diffusion par infolettre le 18 avril 2023.
Diffuser auprès de l'équipe du Centre des relations avec la clientèle l'autoformation « Mieux accueillir les personnes handicapées »	Pourcentage de l'équipe du Centre des relations avec la clientèle ayant suivi la formation	100 % de l'équipe	<b>Réalisée</b> 100 % de l'équipe du Centre des relations avec la clientèle a suivi l'autoformation.
Faire connaître au personnel la formation « Je suis une personne (handicapée) » (capsule vidéo de 30 minutes)	Pourcentage du personnel ayant consulté la nouvelle intranet	25 % du personnel	<b>Partiellement réalisée</b> 22 % du personnel (77 employés sur 354) a consulté la nouvelle intranet diffusée le 1 <sup>er</sup> décembre 2022.

## Reddition de comptes gouvernementale

### Accès à l'égalité en emploi

Les statistiques de la Société en matière d'accès à l'égalité en emploi sont disponibles dans le [Rapport annuel de gestion 2024-2025](#) de la Société.

### Politique L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025, la Société n'a reçu aucune demande de mesure d'accommodement pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à certains documents.

### Plaintes traitées relativement à l'accès aux documents et aux services publics

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025, le Bureau des plaintes de la Société n'a reçu aucune plainte provenant de personnes handicapées ou de leurs représentants concernant l'accès aux documents et aux services offerts au public.

# JOINDRE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

## Par la poste ou sur place

### Québec

**Société d'habitation du Québec**  
Édifige Marie-Guyart  
Aile Jacques-Parizeau, 3<sup>e</sup> étage  
1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau  
Québec (Québec) G1R 5E7  
Télécopieur : 418 643-4560

### Montréal

**Société d'habitation du Québec**  
Édifige Loto-Québec  
500, rue Sherbrooke Ouest  
17<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3C6  
Télécopieur : 514 873-7067

## Par téléphone ou par courriel

### Horaire

Du lundi au vendredi  
De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

### Téléphone

#### Renseignements

1 800 463-4315, option 3

#### Citoyens et citoyennes :

1 800 463-4315, option 1 (programmes et services)  
ou option 2 (service de réparation des équipements spécialisés)

#### Partenaires :

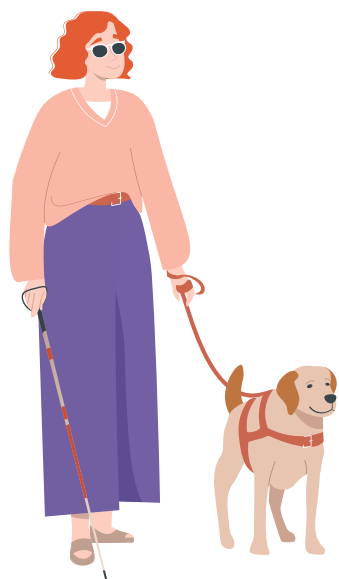
1 800 463-4315, option 3

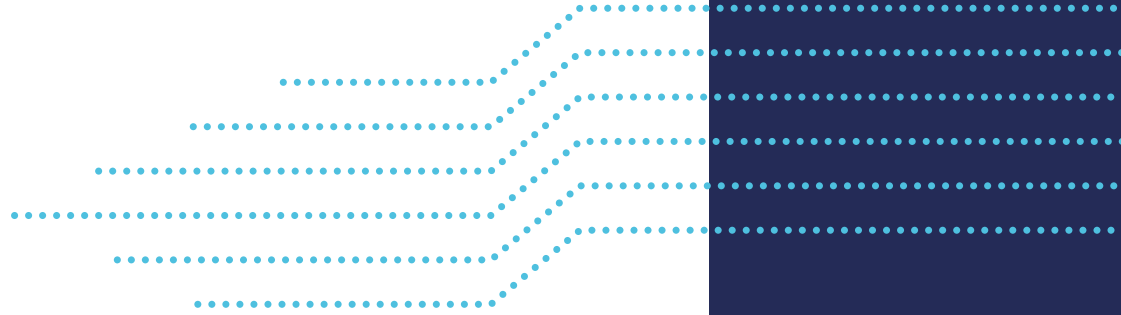
### Courriel

[infoshq@shq.gouv.qc.ca](mailto:infoshq@shq.gouv.qc.ca)

## Plaintes

Pour déposer une plainte à l'égard d'un service rendu par la Société ou l'un de ses partenaires, [consulter la section du site Web prévue à cet effet.](#)





**Société  
d'habitation**

**Québec**

